



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2025

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS
SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux Membres de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

FFC

Actif		Au 30/06/2025			Au 30/06/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	5 420	5 420		
		Immobilisations incorporelles en cours	240 441		240 441	125 719
		Avances et acomptes				
		TOTAL	245 862	5 420	240 441	125 719
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	3 840	1 088	2 751	2 943
		Inst.techniques, mat.out.industriels	493 350	153 482	339 867	40 549
Immobilisations corporelles en cours					255 828	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	497 190	154 571	342 619	299 322	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 757 302	406 201	7 351 101	6 745 283	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	1 513 649		1 513 649	1 602 532	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 289		1 289	1 022	
	TOTAL	1 514 938		1 514 938	1 603 555	
	Total I	10 015 294	566 193	9 449 101	8 773 879	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	583 471		583 471	481 414
		Créances reçues par legs ou donations	5 386 037		5 386 037	3 804 731
		Autres	45 914		45 914	171 954
		TOTAL	6 015 423		6 015 423	4 458 100
	Divers	Valeurs mobilières de placement	8 623 528	70 200	8 553 328	13 598 004
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		13 035 756		13 035 756	11 420 801	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	114 648		114 648	176 511	
	Total II	27 789 357	70 200	27 719 157	29 653 417	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	37 804 652	636 393	37 168 259	38 427 297	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

FFC

Passif		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 852 845	2 852 845
	Fonds propres complémentaires	3 393 629	3 393 629
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	4 487 229	5 152 927	
Report à nouveau	7 959 185	8 504 181	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-3 132 862	-1 210 693	
Situation nette (sous-total)	15 560 027	18 692 890	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	15 560 027	18 692 890	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	11 611 665	9 781 050
	Fonds dédiés	536 143	567 138
	Total II	12 147 809	10 348 189
Provisions	Provisions pour risques	44 838	462 029
	Provisions pour charges	287 996	172 913
	Total III	332 835	634 942
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 229	2 182
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	280 777	280 777
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 349 812	2 034 786
	Dettes des legs ou donations	634 683	373 900
	Dettes fiscales et sociales	472 379	346 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 387 703	5 713 135
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV	9 127 586	8 751 274	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	37 168 259	38 427 297	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 229	2 182
	(2) Dont emprunts participatifs		

FFC

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	5 409	5 064
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 902	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	531 994	443 564
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	55 925	106 053
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5 928 712	6 093 058
	Mécénats	77 853	8 233
	Legs, donations et assurances-vie	6 299 634	7 482 716
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	462 029	
Utilisations des fonds dédiés	49 983		
Autres produits	31 462	75 262	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	13 444 904	14 213 950
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	9 511 225	9 318 819
	Aides financières	4 886 383	4 629 069
	Impôts, taxes et versements assimilés	238 147	205 535
	Salaires et traitements	1 429 803	1 187 403
	Charges sociales	639 021	547 956
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 247	4 126
	Dotations aux provisions	44 838	10 380
	Reports en fonds dédiés	18 987	56 154
	Autres charges	94 476	92 171
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	16 906 131	16 051 615
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-3 461 226	-1 837 664

FFC

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits financiers	De participations	98 865	81 635
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	207 376	352 248
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		306 241	433 883
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 200	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		70 200	
2. Résultat financier (III-IV)		236 041	433 883
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-3 225 185	-1 403 781
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	216 210	265 231
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		216 210	265 231
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	72 838	6 145
	Sur opérations en capital		2 401
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		72 838	8 546
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		143 372	256 684
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		51 050	63 597
Total des produits (I + III + V)		13 967 356	14 913 065
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		17 100 219	16 123 758
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-3 132 862	-1 210 693
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		3 023	3 023
Bénévolat		408 425	347 027
Total		411 448	350 050
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		3 023	3 023
Personnel bénévole		408 425	347 027
Total		411 448	350 050



FFC

Annexe



Fédération Française de Cardiologie

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025
Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Objet social	4	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5	
3	Description des moyens mis en œuvre	5	
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture		6
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6	
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6	
5	Principes et méthodes comptables	7	
5.1	Principes généraux	7	
5.1.1	Changements de méthode comptable	7	
5.1.2	Changements d'estimation	7	
5.1.3	Corrections d'erreurs	7	
5.2	Dérogations	7	
5.3	Principales méthodes comptables	7	
6	Informations relatives aux postes du bilan	9	
6.1	Actif immobilisé	9	
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10	
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11	
6.1.3	Immobilisations incorporelles	11	
6.1.4	Immobilisations corporelles	12	
6.1.5	Immobilisations financières	12	
6.1.6	Dépréciations de l'actif immobilisé	13	
6.1.7	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13	
6.2	Actif circulant	14	
6.2.1	Etat des créances	14	
6.2.2	Produits à recevoir	15	
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	15	
6.2.4	Disponibilités	16	
6.2.5	Charges constatées d'avance	16	
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	16	
6.4	Fonds propres	17	
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	17	
6.4.2	Réserves pour projet de l'entité	18	
6.5	Fonds reportés et dédiés	18	
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	18	
6.5.2	Fonds dédiés	18	
6.6	Provision pour risques et charges	19	
6.7	Dettes	20	
6.7.1	Etat des dettes	20	
6.7.2	Charges à payer	20	

7	Informations relatives au Compte de résultat	21	
7.1	Produits du compte de résultat	21	
7.2	Legs, donations, assurance vie	22	
7.3	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	22	
7.3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	22	
7.3.2	Résultat exceptionnel	23	
7.4	Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature	23	
7.4.1	Contributions volontaires en nature	23	
8	Informations relatives à la fiscalité	24	
8.1	Informations relatives au régime fiscal	24	
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants		24
9.1	Informations relatives aux dirigeants	24	
10	Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger	25	
11	Informations relatives à l'effectif	26	
12	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	26	
12.1	Engagements financiers donnés	26	
12.2	Engagements financiers reçus	27	
12.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	27	
13	Notes sur le CROD et CER	28	
13.1	Compte de résultat par origine et destination	28	
13.1.1	Définition	28	
13.1.2	Produits par origine	30	
13.1.3	Charges par destination	30	
13.1.4	Principes d'affectation des charges	35	
13.2	Tableau de réconciliation des charges au compte de résultat	36	
13.3	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	36	

1 Objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) est une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle regroupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien, à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardio-vasculaires ;
- De promouvoir et de favoriser les recherches médicales tout particulièrement dans le domaine des maladies cardio-vasculaires ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques dans la vie sociale ;
- De sensibiliser et de former le public aux « gestes qui sauvent » ;
- De représenter les patients atteints de maladies cardio-vasculaires.
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir ;
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent ;
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine ;
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques.

3 Description des moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Coeur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 263 Clubs Coeur et Santé.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changements de méthode comptable

Néant.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	30/06/2024	Variations de l'exercice			30/06/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 420				5 420
Immobilisations incorporelles en cours	125 719	114 722			240 441
Total Immobilisations incorporelles	131 140	114 722	-	-	245 862
Terrains	-				-
Constructions	3 840				3 840
Inst, Techniques, mat, Out, Industriels	150 976	86 546		255 828	493 350
Installations agencements	-				-
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles en cours	255 828			- 255 828	-
Total Immobilisations corporelles	410 645	86 546	-	-	497 190
Biens reçus par legs ou donations	6 942 673	1 794 640	980 011	-	7 757 302
Participations et créances rattachés	1 602 532	98 865	187 748		1 513 649
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	1 022	1 095	828		1 289
Total Immobilisations financières	1 603 555	99 960	188 576	-	1 514 938
Total	9 088 014	2 095 869	1 168 587	-	10 015 294

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2024	Variations de l'exercice			30/06/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 420				5 420
Total Immobilisations incorporelles	5 420	-	-	-	5 420
Constructions	896	192			1 088
Installations agencements	110 426	43 056			153 482
Autres immobilisations corporelles	-				-
Total Immobilisations corporelles	111 323	43 248	-	-	154 571
Total	116 743	43 248	-	-	159 991

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	1 à 8 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 à 20 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 ans
Agencements - Installations	L	3 à 10 ans
Matériel de bureau	L	3 à 8 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	5 ans

6.1.5 Immobilisations financières

L'association détient une participation de 500 € correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Cœur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1 513 150 € au 30 juin 2025.

Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 98 865 € pour cet exercice.

Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été valorisé en août 2023 à 9 390 000 €.

Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Cœur.

6.1.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2024	Variations de l'exercice		30/06/2025
		+	-	
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-			-
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Constructions	-			-
Installations agencements	-			-
Autres immobilisations corporelles	-			-
Total Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations	197 390	239 644	30 833	406 201
Total	197 390	239 644	30 833	406 201

6.1.7 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 514 938	-	1 514 938
Créances rattachées à des participations	1 513 649		1 513 649
Prêts (1)	-		-
Autres	1 289		1 289
Créances de l'actif circulant	6 015 423	6 015 423	-
Créances Clients et Comptes rattachés	583 471	583 471	-
Créances reçues par legs ou donations	5 386 037	5 386 037	-
Autres	45 914	45 914	-
Charges constatées d'avance	114 648	114 648	-
Total	7 645 009	6 130 071	1 514 938

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	104 596
Clients	515 064
Factures à établir	515 064
Autres produits	7 391
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	4 699
Etat	-
Autres produits à recevoir	2 692
Total	627 051

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan sont des valeurs brutes constituées par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan ne sont enregistrées dans le compte de résultat que lors de la cession des placements.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

Rubriques	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière du portefeuille
Parts sociales CE	63 291	20	1 265 820
Vendome FCP	2 022	112	227 312
Livret Associatis			5 130 397
INDOSUEZ			2 000 000
DEPRECIATION DES VMP			- 70 200
			8 553 328

6.2.4 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 13 035 756 € et sont composées de comptes courants et d'une caisse.

6.2.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 114 648 € au 30 juin 2025 et sont relatives à l'exploitation.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Situations et mouvements	30/06/2024	+	-	30/06/2025
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Stocks et en cours	-	-	-	-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues pas legs ou donations	-	-	-	-
Autres	-	70 200	-	70 200
Total	-	70 200	-	70 200

La provision pour dépréciation de 70 200€ concerne le placement INDOSUEZ.

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2024	Variations	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise	6 246 474	-	-	-	6 246 474
Fonds propres statutaires	2 852 845				2 852 845
Fonds propres complémentaires	3 393 629				3 393 629
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-				-
Fonds propres complémentaires	-				-
Réserves	5 152 927	- 865 698	200 000		4 487 229
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves pour projet de l'entité	-				-
Autres	5 152 927	- 865 698	200 000		4 487 229
Report à nouveau	8 504 181	- 344 996		200 000	7 959 185
Excédent ou Déficit de l'exercice	- 1 210 694	1 210 694		3 132 862	- 3 132 862
Situation nette (sous total)	18 692 890	0	200 000	3 332 862	15 560 027
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
Total	18 692 890	0	200 000	3 332 862	15 560 027

6.4.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Réserve provisoire PA 23-27	3 042 995			3 042 995
Réserve pour PA recherche	488 000			488 000
GQS - équipements des AC	40 090			40 090
Réserve - Camp Promo PDC	160 000			160 000
Soutien reprise région	196 144			196 144
Réserve transition PA coeur de femme	149 998	200 000	149 998	200 000
Réserve Gestes qui Sauvent	90 000			90 000
Contenus digitaux	60 000			60 000
Documents instit hors prév	100 000			100 000
Documents de prévention	110 000			110 000
Réserves pour campagne comm	715 700		715 700	-
Total	5 152 927	200 000	865 698	4 487 229

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

Fonds reportés	Montant global 30/06/2024	Augmentation : Report	Utilisation : Diminution	Montant global 30/06/2025
Legs et donations	9 781 050	1 830 615	-	11 611 665
TOTAL	9 781 050	1 830 615	0	11 611 665

6.5.2 Fonds dédiés

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers

financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global 30/06/2024	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global 30/06/2025
Fonds dédiés sur sub d'exploitation : DGS	270		270	-
Fonds dédiés sur contrib financière	-	-	-	-
Fonds dédiés sur ressources : AGP	566 869	18 988	49 713	536 143
<i>Leg Foudon</i>	27 587			27 587
<i>Baffie</i>	475 864			475 864
<i>Cardiomyopathie</i>	7 264		7 264	-
<i>Legs Elipot</i>	13 705			13 705
<i>Legs Ravel</i>	42 449		42 449	-
<i>Un cœur une vie</i>	-	18 988	-	18 988
TOTAL	567 138	18 988	49 983	536 143

6.6 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global 30/06/2024	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global 30/06/2025
Provisions pour litiges	462 029	44 838	462 029	44 838
Provisions pour charges sur legs	172 913	115 333	250	287 996
Total	634 942	160 172	462 279	332 835

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	2 229	2 229		
Emprunts et dettes financières divers	280 777	280 777		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 349 812	1 349 812		
Dettes des legs ou donations	634 683	634 683		
Dettes fiscales et sociales	472 379	472 379		
Autres dettes	6 387 703	6 387 703		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	9 127 586	9 127 586	-	-

6.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Intérêts courus à payer	2 229
Fournisseurs	387 524
Factures non parvenues	387 524
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	165 619
Congés provisionnés	104 952
Charges sociales sur congés payés	60 666,84
Autres dettes fiscales et sociales	46 824
Personnel	46 824
Organismes sociaux	-
Etat	-
Autres dettes	455 620
Total	1 057 816

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	30/06/2024	30/06/2025
Cotisations	5 064	5 409
Ventes de biens	-	1 902
Ventes de prestation de service	443 564	531 994
Concours publics et subventions d'exploitation	106 053	55 925
Dons manuels	6 093 058	5 928 712
Mécénat	8 233	77 853
Legs, donations et assurance-vie	7 482 716	6 299 634
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort. Dépr.prov. et transferts de charges	-	462 029
Utilisations des fonds dédiés	-	49 983
Autres produits	75 262	31 462
Total	14 213 950	13 444 904

7.2 Legs, donations, assurance vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 6 299 634 € est constitué de la somme des comptes suivants :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	3 399 049
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	4 979 723
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 029 759
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	31 083
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-
Total	9 439 614

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres,

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	954 386
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	354 978
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 830 615
Total	3 139 979
SOLDE DE LA RUBRIQUE	6 299 634

7.3 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	46 027
Honoraires totaux	46 027

7.3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel des comptes sociaux s'élève à 143 373 €, et est expliqué principalement par des renoncations aux bourses antérieures à hauteur de 216 K€.

7.4 Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature

7.4.1 Contributions volontaires en nature

Prestations bénévoles en nature	30/06/2024	30/06/2025
Ressources		
Bénévolat	347 027	408 425
Prestations en nature	3 023	3 023
Dons en nature	-	0
Total	350 050	411 448
Emplois		
Secours en nature	-	0
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	0
Prestations	3 023	3 023
Personnel bénévole	347 027	408 425
Total	350 050	411 448

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une méthode de recensement de la base cardio.

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

La FFC est assujettie à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2024-2025 s'élève à 51 050€ et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts compte courant SCI	98 865	24%	23 728
Intérêts parts sociales	34 810	15%	5 222
Intérêts DAT/CAT	159 590	10%	15 959
Intérêts CSL Associatis	25 588	24%	6 141
Total	318 853		51 050

9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

11 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	15
Total	24

12 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

12.1 Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Montant en €
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pensions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	-
Engagements ede crédit-bail immobilier	-
Autres engagements donnés	-
Bourses attribuées Ex 2016-2017	-
Bourses attribuées Ex 2017-2018	175 073
Bourses attribuées Ex 2018-2019	169 062
Bourses attribuées Ex 2019-2020	90 404
Bourses attribuées Ex 2020-2021	145 412
Bourses attribuées Ex 2021-2022	599 400
Bourses attribuées Ex 2022-2023	793 200
Bourses attribuées Ex 2023-2024	1 375 000
Bourses attribuées Ex 2024-2025	2 131 174
Total	5 478 725

12.2 Engagements financiers reçus

Engagements reçus	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	1 034 600
Assurance vie	
Legs nets à réaliser	
Total	1 034 600

12.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel s'élève à 12 668 €. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux de charges patronales de 58 % ;*
- Un taux d'actualisation financière de 3,70 % ;*
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 65 ans.*

13 Notes sur le CROD et CER

13.1 Compte de résultat par origine et destination

13.1.1 Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,

La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	12 871 324	12 871 324	14 308 562	14 308 562
Cotisations sans contrepartie	5 409	5 409	5 064	5 064
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels	5 928 712	5 928 712	6 093 058	6 093 058
Mécénat	77 853	77 853	8 233	8 233
Legs, Donations et assurances vies	6 299 635	6 299 635	7 482 716	7 482 716
Autres produits liés à la générosité du public	559 714	559 714	719 491	719 491
2. Produits non liés à la générosité du public	528 096		498 450	
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contre partie				
Autres produits non liés à la générosité du public	528 096		498 450	
3. Subventions et autres concours publics	55 925		106 053	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	462 029	10 380		
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	49 983	49 983		
TOTAL	13 967 357	12 931 687	14 913 065	14 308 562
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	11 714 258	11 658 333	10 809 121	10 703 068
Réalisées en France	11 714 258	11 658 333	10 809 121	10 703 068
Actions réalisées par l'organisme	6 827 874	6 771 949	6 180 051	6 073 998
Versement à d'autres organismes	4 886 383	4 886 383	4 629 070	4 629 070
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
Versement à d'autres organismes	0	0	0	0
2. Frais de recherche de fonds	2 710 429	2 710 429	2 982 176	2 982 176
Frais d'appel à la générosité du public	2 261 460	2 261 460	2 574 463	2 574 463
Frais de gestion des legs	448 969	448 969	407 713	407 713
Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3. Frais de Fonctionnement	2 438 321	1 890 150	2 202 330	1 703 880
4. Dotation aux provisions et dépréciations	167 173	167 173	10 380	10 380
5. Impôts sur les bénéfices	51 050	51 050	63 597	63 597
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	18 988	18 988	56 154	56 154
TOTAL	17 100 219	16 496 123	16 123 758	15 519 256
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 132 862	-3 564 436	-1 210 693	-1 210 693
B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	408 425	408 425	347 027	347 027
Prestations en nature	3 023	3 023	3 023	3 023
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	411 448	411 448	350 050	350 050
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	408 425	408 425	347 027	347 027
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0	0	0
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	3 023	3 023	3 023	3 023
TOTAL	411 448	411 448	350 050	350 050
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

13.1.2 Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

13.1.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les renonciations et les reprises d'engagements liées aux bourses ainsi que les produits financiers compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

13.1.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.

Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

13.1.3 Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « Missions sociales » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes
- Assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public
- Assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales

Libellé	Montants
Prévention	5 500 015
Recherche médicale	3 347 336
Phase III	433 195
Coordination des associations régionales	2 433 712
Total missions sociales	11 714 258

Le poste « Prévention » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Ensemble des coûts liés à la production de supports d'information prévention : frais de conception, fabrication, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts liés à la production et mise à disposition d'outils de prévention | frais de conception, fabrication,
- Maintenance, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts de conception, accompagnement, organisation et diffusion de nos campagnes nationales
- Ensemble des coûts liés à l'organisation ou participation d'action de lobbying auprès de prescripteurs
- Le coût des assurances couvrant les manifestations de prévention organisées par l'ensemble du réseau
- La quote-part du coût des messages de prévention pouvant être insérés dans des supports utilisés dans le cadre de la collecte de dons (calculé pour chaque support au pourcentage d'occupation d'espace sur le livrable) et autres livrables de communication de la FFC tels que le rapport d'activité.

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Recherche Médicale » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions : o Bourses de financement attribué sur l'exercice

- Frais de participation et d'organisation à l'évènementiel recherche
- Frais de déplacements des membres de la commission scientifique
- Le coût salarial chargé des membres du service recherche

- Les frais de téléphonie mobile du responsable de service recherche

Le poste « Phase III – Aide à la réadaptation » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- La participation financière accordées aux Associations de Cardiologie pour l'encadrement des activités de Phase III
- La quote-part de masse salariale chargée affectée au suivi de cette activité

Le poste « Frais de coordination des associations » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 263 clubs Coeur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Coeur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

Ce poste comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les dotations financières accordées aux associations régionales et clubs coeur et santé pour le financement des actions entrant dans le champ de nos missions sociales
- 75% du coût d'équipement et de mise à disposition d'outils de visibilité à destination des régions
- Les frais relatifs à l'organisation des évènements de coordination au niveau national (frais de déplacement, réception) dans le cadre des commissions AC-CCS, Parcours du Cœur, Journée des Régions
- Les honoraires de prestataires d'accompagnement des associations régionales dans la gestion administrative, financière et juridique (honoraires comptables, paie et avocats)
- 100% de la masse salariale chargée ainsi que les frais de mission et coûts de locations de bureaux des coordonnateurs régionaux
- Les frais de déplacements des administrateurs FFC /ou salariés dans le cadre d'évènements ou de réunions organisées en région
- Les frais de téléphonie mobile des membres de l'équipe mobilisation des régions et des coordonnateurs régionaux

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de recherche de fonds » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Le coût d'accompagnement stratégique en collecte de fonds
- La quote-part du coût de rédaction, conception des campagnes d'appels à la générosité du public (reliquat de ce qui n'a pas été affecté en prévention)
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux
- Les locations et échanges d'adresse
- La mise à jour des fichiers et des bases de données
- Les frais relatifs aux outils de collecte (plateforme de dons, dons par sms)
- La fabrication des bulletins de prélèvements automatiques
- Les honoraires ou frais de sous-traitance d'actions de collecte (street marketing, phoning)
- Les frais de traitement des dossiers de legs (frais de déplacement, frais d'avocats)
- Les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées
- Les frais de la ligne téléphonique dédiées aux demandes d'informations testateurs
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et plaquettes legs
- Les frais de participation aux évènements de prospection (salons, colloques)
- Le coût du téléphone mobile des responsables de service collecte et libéralités

Ces activités sont assurées par les équipes dons et libéralités qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de Fonctionnement » regroupe : des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les honoraires d'expertise comptable relatif aux comptes sociaux et comptes combinés de la FFC
- Les honoraires du commissaire aux comptes, avocats et autres prestataires d'accompagnement sur des sujets hors collecte et mission sociale

- Les cotisations d'adhésion aux différents organismes
- Les assurances générales de la FFC
- Les frais de documentation générale
- Les remboursements des frais de déplacement des bénévoles pour les instances
- Les impôts et taxes hors IS
- Les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte)
- La formation du personnel
- La maintenance informatique
- Les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, les coûts de gestion et de mise à jour de l'image de marque de la FFC
- Le coût de conception, fabrication et impression des documents de communication institutionnelle
- La masse salariale chargée du personnel administratif (comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, informatique) hors temps affecté sur les autres activités de la FFC
- La quote-part de masse salariale du temps passé par J'équipe communication sur la communication institutionnelle.

Tous ces postes sont également composés de couts indirects composé d'une quotepart de charges communes affecté sur les différents postes selon le type de coûts, à savoir :

Loyers et charges locatives :

- Ces charges sont réparties en fonction de l'occupation de l'espace par les salariés au sein de la
- Maison du Coeur par période et de l'affectation de leur masse salariale sur la période précédente

Fournitures de bureaux, location machine à eau :

- Ces charges sont réparties en fonction de la répartition de la masse salariale des salariés présents à la Maison du Coeur sur la période précédente

Location machine à affranchir et affranchissements postaux :

- Les frais d'affranchissement postaux sont suivis et affectés à partir d'un codage de consommation dans la machine à affranchir
- Les frais de location sont répartis à partir de la répartition de la consommation de la période précédente

Téléphonie mobile :

- Responsables de service collecte et libéralités : 100% frais de collecte
- Responsable de service recherche : 100% mission sociale recherche
- Equipe mobilisation des régions : 100% mission sociale coordination des régions
- Equipe communication : 80% mission sociale prévention, 20% communication institutionnelle
- Responsable administrative et financière ; 100% fonctionnement
- Direction : 100% frais de fonctionnement

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôt sur les bénéfices » et « Reports en fonds dédiés de l'exercice » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

13.1.4 Principes d'affectation des charges

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m² el/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :

- Les ressources non liées à l'appel à la générosité du public affectées
- Les ressources liées à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice e et si besoin par prélèvement du stock initial.

Frais de recherche de fonds : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.

Afin de gagner en lisibilité, les frais de gestion des legs ont été identifiés sur une ligne spécifique.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les ressources non liées à la générosité du public disponibles sur l'exercice
- Les ressources liées à la générosité du public

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt sur les revenus patrimoniaux et en particulier sur les revenus financiers de l'association. Les produits financiers étant considérés comme d'autres produits liés à la générosité du public, il a été considéré que l'impôt sur les sociétés est financé par les autres produits liés à la générosité du public.

13.2 Tableau de réconciliation des charges au compte de résultat

Tableau de réconciliation entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises											
Variation de stock	-										-
Autres achats et charges externes	5 976 387				2 302 340		1 232 499	-			9 511 225
Aides financières attribuées		4 886 383									4 886 383
Impôts, taxes et versement assimilés	51 337				93 420		93 391				238 147
Salaires et traitements	507 758				204 869		717 176				1 429 803
Charges sociales	241 973				92 128		304 921				639 021
Dotations aux amortissements et provisions	20 943				7 113		15 192				43 247
Dotations aux provisions								44 838			44 838
Reports en fonds dédiés										18 988	18 987
Autres charges	28 878				10 559		55 040				94 476
Charges financières								70 200			70 200
Charges exceptionnelles	599						20 104	52 135			72 838
Participations des salariés aux résultats											-
Impôt sur les bénéfices									51 050		51 050
TOTAL	6 827 874	4 886 383,43	0	0	2 710 429	0	2 438 321	167 173	51 050	18 988	17 100 218

13.3 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2025 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales	11 658 333	10 703 068	Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	11 658 333	10 703 068	1. Ressources liées à la générosité du public	12 871 324	14308562,02
Actions réalisées par l'organisme	6 771 949	6 073 998	Cotisations sans contrepartie	5 409	5 064
Versement à d'autres organisations	4 886 383	4 629 070	Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger	0	0	Dons manuels	5 928 712	6 093 058
Actions réalisées par l'organisme	0	0	Mécénats	77 853	8 233
Versement à d'autres organisations	0	0	Legs, Donations et assurances vies	6 299 635	7 482 716
2. Frais de recherche de fonds	2 710 429	2 982 176	Autres ressources liées à la générosité du public	559 714	719 491
Frais d'appel à la générosité du public	2 261 460	2 574 463			
Frais de gestion des legs	448 969	407 713			
Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3. Frais de fonctionnement	1 890 150	1 703 880			
4. Impôt sur les bénéficiaires	51 050	63 597			
TOTAL DES EMPLOIS	16 309 962	15 452 722	TOTAL DES RESSOURCES	12 871 324	14 308 562
Dotations aux provisions et dépréciations	167 173	10 380	Reprise sur provisions et dépréciations	10 380	0
Report en fonds dédiés de l'exercice	18 988	56 154	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	49 983	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 564 436	1 210 693
TOTAL	16 496 124	15 519 256	TOTAL	16 496 124	15 519 256
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	13 945 927	15 346 855
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-3 564 436	-1 210 693
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité DAP immo financées par la GP	-112 652	-194 361,72
				43 248	4 126,06
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 312 087	13 945 927

	EXERCICE N	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	408 425	347 027	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	408 425	347 027
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0	Prestations en nature	3 023	3 023
3. Contributions volontaires au fonctionnement	3 023	3 023	Dons en nature		
TOTAL	411 448	350 050	TOTAL	411 448	350 050

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT	566 870	510 716
Utilisation	-49 983	0
Report	18 988	56 154
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN	535 875	566 870

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » comprend :

Pour les investissements :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisés au cours de l'exercice ;

Pour les désinvestissements

- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.